

Règlement F.S.G.T. Du Critérium National à l'Américaine De Cyclo-cross 2019

Le label " Critérium National Toutes Catégorie à l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq Comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2019.

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

- | | | | |
|------------|------------------------|------------------|------------------------|
| - Espoirs | nés entre 1997 et 2000 | - Super Vétérans | nés entre 1960 et 1969 |
| - Seniors | nés entre 1980 et 1996 | - Anciens | nés en 1959 et avant |
| - Vétérans | nés entre 1970 et 1979 | - Féminines | nées en 2000 et avant |

Chaque Comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

* - Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional la **spécialité (cyclo-cross)** de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). **Voir période de référence.**

Présentation des deux licences.

- Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) de la saison en cours. **Voir période de référence.**

Présentation des deux licences.

Période de référence : du 1^{er} janvier de la saison précédente au 31 décembre de cette même saison.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2019 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2018 ne pourra pas prendre part à ce Critérium national FSGT 2019.

Toutes féminines ayant obtenu dans la saison en cours au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdites de championnat FSGT.

*-**De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir le règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération **avant le 15 décembre 2018.**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Composition des équipes :

Chaque équipe de comité départemental doit être composée de coureurs de même classe d'âge, possibilité de faire des équipes mixte H/ F dans la même catégorie.

Si des équipes mixtes de différentes catégories ou comités sont engagées, elles seront hors critérium national.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.**

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casques, vélo ou sur le concurrent sont interdites.** Les roues devront être de 700. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne doit pas excéder 50cm. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 32mm, suspensions avant et arrière interdite).** Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdit.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera **exclusivement aux points de dépannage prévus à cet effet.** Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Echauffements :

Les échauffements sont interdits **sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.**

Déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : **60 Minutes**

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs sera la première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des l'épreuves.

Les concurrents partent pour un temps de 60 minutes, à mi-temps de l'épreuve il sera afficher le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décidés de retarder une épreuve).

Récompenses fédérales :

L'équipe vainqueur du Critérium National se verra remettre un macaron, 1 coupe et une médaille.

La deuxième et troisième équipe 1 médaille.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX

